

GUIDE DE LOCATION DE LA CURE D'ABBARETZ/ REGLEMENT INTERIEUR

(Mise à jour Juillet 2024)



Alarme

Le boîtier principal de l'alarme se trouve dans la chambre n°2 au premier étage de la Grande Maison. En cas de déclenchement, il faut vérifier qu'absolument **toutes les personnes présentes sur le site ont bien évacué**. En cas de déclenchement intempestif, il faut impérativement réarmer l'alarme pour que le site reste toujours en sécurité. Une consigne affichée à côté du boîtier de l'alarme explique la procédure de réarmement.

Alcool et stupéfiants

L'usage des stupéfiants est strictement interdit dans le bâtiment. Les risques liés aux excès d'alcool sont assumés par les personnes elles-mêmes et par l'organisateur qui doit protéger les gens en situation d'alcoolisation (risques liés à la conduite automobile, à l'utilisation des appareils électriques et chauffants, aux risques de chutes, etc...).

Bruit

Bien que nous n'imposons pas d'heure d'arrêt du bruit et de la musique et afin que votre réception soit réussie sans perturber le voisinage, nous vous demandons de suivre les recommandations suivantes afin de ne pas gêner le voisinage :

- Possibilité d'animation dans le jardin dans une limite d'un niveau sonore raisonnable jusqu'à 23h.
- Maintenez les ouvertures de la grande salle (fenêtres, portes) fermées
- Eviter les cris et les bruits à volume élevé à l'extérieur à toute heure
- Merci de ne faire aucun bruit dans l'impasse Saint-Joseph

Le limiteur de volume sonore est réglé à 105 décibels. (voir rubrique Limiteur)

Ne pas sortir les appareils d'amplification musicale dans le jardin. La gendarmerie de Nozay fait des rondes régulièrement : le tapage nocturne est passible d'une amende de 450 euros.

Clefs

Les 2 trousseaux remis à votre arrivée contiennent 2 clefs, une qui ouvre les portes de la Longère (5 portes au total) et une qui ouvre les portes de de la Grande Maison (2 portes). Toutes ces portes (sauf la grande baie vitrée) sont verrouillables et déverrouillables de l'intérieur. La baie vitrée se verrouille par l'extérieur, et ses deux bâtants sont **toujours** ouvrables de l'intérieur.

Déchets

Nous trions nos déchets : vous devez transporter les différentes catégories de déchets recyclables (papiers/cartons plastiques/ verre) aux collecteurs qui se trouvent à 200 mètres, devant la Mairie (descendre au carrefour à droite). Une affichette dans les 2 cuisines vous aide dans cette opération.

Les déchets non récupérables doivent être entièrement évacués par l'utilisateur avant son départ dans les containers du gîte se trouvant dans l'enclos, et dans des sacs **opaques** vendus dans le commerce.

Sur la communauté de commune de Nozay, l'évacuation des bacs est facturée à chaque sortie.

Le remplissage du premier container de 350 litres ne vous est pas facturé. (avec le couvercle qui ferme entièrement) ; il est compris dans le prix de votre location.

Le deuxième container, même rempli très partiellement fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 15 euros.

Ne jamais utiliser de sacs de tri jaunes, ou transparents pour l'ordure ménagère, ils sont sources de confusion. En cas d'oubli ou de négligence, ou l'abondance des poubelles sales, il vous sera facturé 50€ (en plus de l'utilisation des bacs).

Décoration

Vous pouvez décorer la salle à votre guise à condition bien sûr d'enlever tout avant votre départ, y compris les éventuelles agrafes, ficelles, et de restituer la salle dans son état initial. **Attention à ne rien accrocher sur les câbles de l'éclairage.**

Electricité

En cas de coupure, vous pouvez vérifier les tableaux de fusibles situés dans la Longère (mur à gauche de la baie vitrée, derrière le coffre en bois), dans la Maison (1 dans la cuisine, à droite de la porte menant au jardin, 1 dans la chambre n°5 au 1er étage et 1 dans la Longère, dans le placard derrière l'escalier).

Le compteur est situé à l'extérieur, le long du mur Nord de la Longère dans l'enclos technique (à côté des hortensias) (36 Kw en triphasé).

Nous vous recommandons de ne pas faire fonctionner en simultanée tous les équipements les plus gourmands en énergie (lave-vaisselle pro, fours ...), en plus d'équipements que vous apportez (éclairages, appareil à crêpes, etc.)

Enfants

S'il y a des enfants en bas âge présents durant votre location, nous vous demandons de prévoir les éventuels accessoires de sécurité et de confort nécessaires à leur séjour (chaises bébé, barrières d'escalier, lits parapluie chauffe-biberon). Nous vous demandons à votre arrivée de faire une vérification exhaustive des locaux pour éliminer toute source de danger pour les enfants. Il est possible de clôturer totalement l'espace extérieur si besoin.

Extracteur d'air

Un extracteur d'air est à votre disposition dans le coin de la salle à côté de la sono. Il vous permet d'assurer le renouvellement d'air, améliore le confort de vos invités, et évite d'ouvrir trop souvent les portes.

Fumeurs

Pour des raisons de bruit, de sécurité et de propreté, les fumeurs doivent impérativement se tenir sous l'aubette prévue à cet effet, et mettre les mégots dans le grand cendrier. Il est interdit de fumer à un autre endroit à l'extérieur. Il est totalement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux.

Merci de bien vérifier avant votre sortie que des mégots non pas été mis au sol.

Gazinières

Les gazinières de la Longère et de la grande maison sont alimentées en gaz butane via une bonbonne. Pour l'utiliser, il faut ouvrir la vanne de la bouteille et appuyer sur le bouton d'enclenchement (petit bouton vert).

En cas de rupture de gaz, une bouteille de gaz pleine est stockée dans l'espace de stockage au fond de la cour.

Impasse Saint-Joseph

Vous pouvez stationner dans l'impasse le long du grand mur ainsi que sur le parking de la maison médicale. **En revanche, il est strictement interdit de stationner devant les maisons au fond de l'impasse derrière le gîte. De même, il est interdit de fumer dans l'impasse et de tenir des conversations le soir. Les 3 portes de la Longère donnant sur l'impasse doivent être fermées en permanence.**

Jardin

La circulation de véhicules à moteur est strictement interdite dans la cour du gîte. Dans la première cour se situant sur le côté de la grande maison, cette circulation est possible. **Merci de ne pas écraser de mégots, ni de laisser de déchets diverses.** (papiers bonbons, morceaux de cotillon, etc.) dans les cours.

Limiteur de décibels

Un appareil permettant de réguler le niveau sonore est installé dans la salle. **Le réglage de la sono doit être tel que le voyant doit être au vert avec quelques passages acceptables dans l'orange. Quand le voyant led est au rouge clignotant, l'ensemble des prises de courant du gîte vont être coupées dans les secondes qui suivent. La coupure est de courte durée mais elle reste permanente, tant que le niveau sonore n'est pas abaissé. Il est impossible d'arrêter cet appareil. Tout endommagement de cet**

appareil dans le but d'augmenter le bruit possible sera facturé sévèrement.

Ménage

Le ménage de fin de séjour est compris dans le prix de votre location. Cependant nous vous demandons de laver et de ranger la vaisselle, de trier et porter vos ordures ménagères (voir rubrique «déchets») et de garder l'ensemble des appareils ménagers propres (réfrigérateurs, fours, laves-vaisselles, cafetières, etc.). De même, vous devez maintenir tous les espaces extérieurs propres, le jardin, l'enclos, l'impasse Saint- Joseph, etc.

Sécurité

Le site est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 5^{ème} catégorie. Nous vous rappelons que 6 extincteurs, une alarme incendie, 2 trappes à fumée sont mis à votre disposition. Il est bon que vous ayez repéré leur emplacement et leur fonctionnement en cas d'incendie. Toutes les portes peuvent être déverrouillées facilement de l'intérieur.

Toutes les cheminées de la Grande Maison sont condamnées, veuillez à ce que personne ne cherche à y faire du feu. La grande salle de la Longère ne doit pas accueillir plus de 100 personnes. Par ailleurs, l'utilisation des prises multiples sont interdites sur le site, (à l'exception de celles équipées d'un interrupteur avec voyant lumineux) ainsi que tout appareil de cuisson du type réchaud, etc.

Vous devez faire en sorte que l'ensemble des 7 issues restent bien dégagées pendant toute la durée du séjour ; de même les portes coupe-feu des chambres à coucher et du dortoir ne doivent pas être bloquées.

Sonorisation

Une enceinte est mise à votre disposition dans la salle. Le volume sonore ne doit pas dépasser 105 décibels (voir rubrique limiteur). Au dessus, il représente un danger pour les personnes présentes dans la salle et risque d'incommoder les voisins. **Il est interdit de sortir la sono dans le jardin.**

Vaisselle

La vaisselle est entièrement à votre disposition, y compris les ustensiles, marmites... Vous devez restituer le gîte avec le matériel et vaisselles lavés et rangés dans les emplacements prévus. Deux lave-vaisselles sont à votre disposition: un dans la Longère (lave vaisselle pro) et un dans la Grande Maison.